

Pour diffusion immédiate

## LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE SANTÉ PUBLIQUE CONSTATENT L'ÉCHEC DE L'UTILISATION SÉCURITAIRE DE L'AMIANTE CHRYSOTILE

---

**Joliette, le 31 mars 2011** – Dans le contexte d'une demande de garantie de prêt au gouvernement du Québec pour relancer l'exploitation de la mine Jeffrey d'Asbestos, les directrices et directeurs de santé publique (DSP) des 18 régions sociosanitaires du Québec font connaître leurs préoccupations quant à l'impact sur la santé de la population de la présence et de l'usage accrus de l'amiante chrysotile au Québec.

L'impact sur la santé doit être considéré dans la décision que le gouvernement du Québec, responsable de la décision finale, prendra.

En janvier dernier, les 18 DSP [ont adressé une lettre au ministre responsable du dossier](#), M. Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), lui soulignant l'importance de considérer l'impact sur la santé des personnes dans sa prise de décision.

Les inquiétudes des DSP se basent, entre autres, sur la production scientifique publiée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour surveiller l'exposition à l'amiante et les maladies qui y sont reliées dans la population québécoise et chez les travailleurs, l'INSPQ démontre qu'il existe d'importantes difficultés à appliquer les mesures d'utilisation sécuritaire préconisées.

### Recommandations

Compte tenu du fait que :

- l'amiante chrysotile est un cancérogène prouvé chez l'homme sans seuil sécuritaire connu;
- l'usage non sécuritaire de l'amiante chrysotile a été observé dans des milieux de travail où sa présence est connue et malgré l'application des normes et lois en vigueur;
- les mesures de protection ne peuvent être prises lors de tout contact à risque puisque la traçabilité du produit n'est pas actualisée;

les DSP sont d'avis que l'augmentation de l'exploitation et de l'usage de l'amiante chrysotile au Québec se soldera par une augmentation des maladies reliées à l'amiante chez les travailleurs et dans la population en général entraînant des coûts sociaux et financiers dont il faut tenir compte dans l'analyse du dossier de relance de l'exploitation d'une des deux dernières mines d'amiante au Canada.

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction des communications et des relations publiques  
450 759-1157, poste 4437  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)